

tains de ces domaines d'imposition moyennant un certain loyer. Le Gouvernement emploie le mot "loyer". Entendons-nous cependant sur la signification du mot. Ce n'est, en somme, qu'une mesure fiscale par laquelle le Dominion taxera les contribuables canadiens et versera aux provinces une somme de 227 millions pour l'exclusivité de ces impôts. Voilà tout. J'ai fait cette remarque dans le simple dessein de mettre les choses au point.

Troisièmement, on s'entend sur la nécessité de la sécurité sociale et d'un programme de placements publics. Je ne dis pas que chacune des provinces a approuvé tous les détails de ce plan, ou sa portée, ou le moment de son application, mais aucune d'elles n'a soulevé d'objection quant à son opportunité.

Que désirent celles des provinces qui n'ont pas signé d'accord? Certaines veulent la convocation d'une nouvelle conférence. D'autres réclament la tenue de conférences ininterrompues en vue d'améliorer les termes de l'entente jusqu'à ce qu'on arrive à une solution définitive. Certaines veulent que le Gouvernement fédéral renonce à jamais aux impôts secondaires. Toutes, je crois, désirent avoir l'impression que, une fois tout terminé, elles jouiront de la stabilité fiscale. Elles craignent qu'un montant défini ne leur permette pas, plus tard, de remplir leurs obligations. Elles se rappellent que, au moment de la Confédération, les provinces ont renoncé à leur droit de percevoir des impôts indirects contre un paiement de 80c. par tête. Le montant global représentait environ un million par an et quelqu'un a dit que cette somme était tellement élevée que personne ne pouvait imaginer que les provinces pourraient jamais avoir besoin de plus. Or, celles-ci dépensent maintenant quatre cent fois autant et quelques-unes croient que, un jour ou l'autre, leur action sera limitée et compromise si elles acceptent un montant défini.

La demande d'une nouvelle conférence a-t-elle du bon? Je n'exposerai pas ma propre thèse. Je sais que tous désirent l'unanimité sur ce point et je voudrais qu'on tentât un nouvel effort en vue de la réaliser. Je m'en tiendrai aux déclarations d'autres personnes quant à l'opportunité d'une nouvelle conférence. Je citerai l'opinion de certains personnages qui, j'en suis sûr, jouissent de toute la confiance des honorables députés de l'autre côté de la Chambre. Cette lettre, portant la date du 16 octobre 1946 et la signature de M. Angus Macdonald, est adressée au premier ministre et j'y lis ce qui suit:

Je vous prie donc de reconvoquer la conférence et j'espère aussi que vous et vos collè-

gues qui y assisteront pourrez faire en sorte d'en fixer la date à, mettons, un mois d'ici.

Dans une autre lettre, le premier ministre néo-écossais écrit:

Donner à la province l'assurance que le gouvernement fédéral est favorable à la tenue d'une conférence des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux à une date fixe, chaque année, pour discuter les relations et les problèmes fédéraux-provinciaux. Une telle mesure a été recommandée par notre province à la Commission Rowell-Sirois en 1938; elle a été approuvée et recommandée par cette Commission. Nous en avons de nouveau énoncé le principe à la Conférence fédérale-provinciale tenue en janvier de cette année. Cette manière de voir correspond à ce que vous avez dit vous-même en inaugurant la Conférence fédérale-provinciale de décembre 1935.

Voici maintenant ce que pense de l'à-propos d'une nouvelle conférence le premier ministre Manning de l'Alberta. Sa lettre est datée du 8 octobre 1946 et adressée au premier ministre:

Dans les circonstances, comme il devient indispensable d'élaborer des propositions acceptables à toutes les législatures, je m'adresse personnellement à vous, en votre qualité de premier ministre du Canada, pour vous prier de réviser le régime actuel et de tenter un nouvel effort en vue de conclure un accord susceptible de plaire à tout le monde, en convoquant une réunion paritaire des gouvernements fédéral et provinciaux.

De crainte d'abuser du temps de la Chambre, je me dispense d'autres citations dans le même sens.

L'hon. M. ABBOTT: Lesquelles?

M. BRACKEN: Si le ministre y tient, je puis les citer toutes.

L'hon. M. ABBOTT: Je me demandais quelles étaient les autres.

L'hon. M. ROWE: Vous devriez le savoir.

M. BRACKEN: Quant à la requête faite par les provinces au Dominion d'abandonner ces domaines secondaires d'imposition, je ne dirai pas pour le moment ce que j'en pense. Je rappellerai l'opinion de certains premiers ministres provinciaux. Je ne prétends pas qu'ils aient tous été du même avis. Voici ce que disait le premier ministre Manning dans une lettre adressée au ministre des Finances (M. Abbott) le 13 janvier 1947:

Nous estimons, toutefois, qu'il devrait en être de même des autres domaines secondaires d'imposition du même genre, auxquels le gouvernement fédéral n'attache pas une valeur financière très considérable, mais dont les provinces ont grand besoin. D'ailleurs, en abandonnant ces domaines secondaires d'imposition, le pouvoir central agirait d'une façon convenable et pratique, conformément à l'intention qu'il a exprimée de supprimer la double imposition.

Le premier ministre Macdonald de la Nouvelle-Ecosse a soumis une requête semblable à laquelle il s'est tenu depuis le début.